

Prévention contre les expulsions locatives

Prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives

Public concerné :

Personne menacée d'expulsion et/ou en impayés de loyers.

Mission :

Prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives :

- > Entretien individuel sur rendez-vous avec un travailleur social qui est à votre écoute pour vous orienter et vous accompagner dans vos démarches de médiation avec votre bailleur en vue de l'apurement de votre dette locative.
- > Bilan de la situation social du ménage face au logement
- > Explication et vérification de la légalité de la procédure et du montant de la dette en relation directe avec le bailleur
- > Explication des droits et obligations du locataire et du propriétaire.
- > Orientation vers l'ADIL (Tél 08.20.16.94.94, Créteil) pour un complément d'information juridique
- > Orientation vers les organismes qui peuvent aider le ménage à apurer tout ou partie de la dette locative (FSH, Dossier de surendettement ...)
- > Lien avec l'EDS pour un accompagnement social global

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**